

Caen, le 13 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête Nationale : obligation de port du masque

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, marquée par la propagation du variant Delta du coronavirus Covid-19 sur le territoire national, Philippe COURT, préfet du Calvados, a pris un arrêté rendant obligatoire le port du masque pour tous les spectateurs sur l'ensemble des sites où sont organisés des spectacles pyrotechniques les 13 et 14 juillet 2021.

Cette mesure s'ajoute au strict respect des mesures barrières (distance minimale de 2 mètres, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

En outre, pour accéder aux grands rassemblements, le pass-sanitaire, qui permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, devra être présenté.